

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION GENERALE	CIMIEZ		Page 1 sur 1
	DECISION RELATIVE AU PERSONNEL HOSPITALIER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COVID-19	Référence du document :		
Création		Diffusion	Approbation	
	23/03/2020	23/03/2020	23/03/2020	
Note d'information	Validité : permanente			

Nice, le 23 mars 2020

NOTE DE SERVICE

Objet : protection des salariés – utilisation des masques

Afin de protéger TOUS les professionnels du CHU de Nice dans la durée et dans le respect des recommandations scientifiques et ministérielles, les consignes suivantes doivent être strictement appliquées.

Au sein des secteurs COVID :

- Port du **masque chirurgical** obligatoire à raison d'un masque par **période de 4H** pour tous les professionnels et pour tous les soins.
- Port du **masque FFP2** pour toute réalisation de manœuvres invasives respiratoires - Durée d'utilisation de 8H.

Au sein des secteurs non COVID, port du masque chirurgical pour TOUS les professionnels :

- **professionnels de santé** en contact direct avec ces patients : 1 par tranche de 6H
- **professionnels hospitaliers autres** (administratifs, logistiques, techniques, ...) : 1 par tranche de 12H

Pour TOUS les patients hospitalisés au CHU de Nice: port du masque chirurgical - 1 par jour

Le bon usage du masque s'accompagne nécessairement du **strict respect des mesures barrières par TOUS et en permanence :**

- lavages des mains très réguliers
- distanciation physique autant que possible.

Afin d'accompagner au mieux le respect de ces mesures de protections visant à protéger les professionnels du CHU aussi longtemps que nécessaire, est mise en place à compter du mardi 24 mars :

- une **distribution individuelle à la prise de poste** des masques chirurgicaux dans le respect des consignes d'usage rappelées ci-dessus
- une **distribution des masques FFP2** dans les unités concernées
- une **équipe dédiée sous la responsabilité de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène** qui accompagnera la mise en œuvre des bonnes pratiques au plus près des équipes et sera en mesure de répondre aux différentes interrogations.

Le respect strict de ces consignes garantira la protection de tous, patients et personnels, dans la durée. Le CHU dispose et disposera des stocks nécessaires et suffisants pour appliquer ces bonnes pratiques.

Le Directeur Général


Charles GUEPRATTE